

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE114

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après les mots :

« un hectare »

insérer les mots :

« et demi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'étendre, pour la première tranche de dix années, la surface minimale d'un hectare à un hectare et demi.